L'ordre pour la seconde lecture du Bill (No 178), Loi modifiant la Loi des élections générales, étant lu,

Sir Robert Borden propose que ledit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat, sur motion de M. Meighen, est ajourné pour être repris ce jour.

L'ordre pour la prise en considération des amendements faits par le Sénat au

Bill (No 78), Loi modifiant le Code criminel, étant lu;

M. Meighen propose que la Chambre acquiesce aux amendements 1, 2 et 3 faits par le Sénat au Bill (No 78), Loi modifiant le Code criminel (délits sexuels), et au quatrième amendement, en tant qu'il s'agit des articles 4 et 6 qu'il est proposé dans ces amendements d'ajouter au dit bill, mais qu'elle n'acquiesce pas à l'article 5 qu'il est proposé d'ajouter pour les raisons suivantes:—

Que si les articles 1, 2 et 3 dudit bill doivent effectivement empêcher des personnes de commettre des délits contre les filles déterminées en iceux, la culpabilité compa-

rative des intéressés ne peut être considérée.

Et la question étant posée sur la dite motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Meighen,—Ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat, pour en informer Leurs Honneurs.

Du consentement de la Chambre;

Sir Thomas White propose que la Chambre retourne aux motions sous la rubrique des Affaires de routine, agréé.

Les motions étant en conséquence appelées.

Sir Thomas White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

DEVONSHIRE.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1920, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Ottawa, juillet 1919.

Sur motion de sir Thomas White les dits message et budget supplémentaire additionnel sont référés au comité des Subsides.

Sur motion de M. Middlebro,—Ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces au Sénat, auquel a été soumis la pétition sur laquelle a été basé le bill A4 (No 179) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Margery Berridge Grey".

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 163), Loi modifiant la Loi des sauvages.

Bill (No 176), Loi modifiant la Loi des subventions aux bassins de radoub, 1910. Bill (No 158), Loi pourvoyant à des pensions aux membres ou relativement aux

membres des forces canadiennes navales, militaires et d'aviation.

Bill (No 175), Loi concernant le havre de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Bill (No 138), Loi modifiant et codifiant la législation concernant la nationalité britannique, la naturalisation et les aubains.